



M  Mme **Nom du licencié :** ..... **Prénom :** .....

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : .....

Email (**obligatoire pour recevoir la licence**) : .....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et demande l'adhésion au club ainsi qu'une licence FFRS.

Création (1<sup>ère</sup> licence)  Renouvellement de licence N° : .....

Compétition  Loisir  Dirigeant (*un dirigeant peut cocher aussi la case loisir ou compétition*)

Discipline principale (**cocher une seule discipline**) :  Roller  Trotinette  Hockey

Date : .....

**Signature du licencié (ou s'il est mineur de son représentant légal) :** .....

Photo

Personne(s) à joindre en cas d'accident : Nom Prénom : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

**Merci de cocher 1 ou 2 cours que vous souhaitez suivre et de les classer par ordre de préférence dans les cases du bas.**

Case(s) à cocher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Discipline	Roller Slalom Compétit°	Session Trotinette (*)	Roller compétition Elite	Initiation Roller Adultes	Ecole Roller Freestyle à partir de 9 ans	Roller Slalom Jeunes	Hockey Loisir Adultes
Jour	Mardi	Jeudi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Samedi	Dimanche
Horaire	20h00 à 22h00	18h30 à 20h00	20h00 à 22h00	20h00 à 21h30	09h00 à 11h00	14h30 à 16h30	10h00 à 12h00
Salle	Léo Lagrange	Gambetta	Léo Lagrange	Gambetta	Gambetta	Léo Lagrange	Gambetta
Responsable Section	Thierry	Laurent + Parents volontaires	Thierry	Nicolas Christelle	Thierry	Thierry	Marie-Laure
Cases pour classement	n°	n°	n°	n°	n°	n°	n°

(\*) : **Trotinette** : Les sessions de trotinette se déroulent sous la responsabilité de parents volontaires. Si certains d'entre vous souhaitent se porter candidats, faites-le nous savoir.  
 Les enfants de moins de 12 ans qui souhaitent s'inscrire à la trotinette ne seront acceptés que sur autorisation préalable de SUN Ride et à la seule condition qu'ils soient systématiquement accompagnés durant chaque séance par un responsable. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Laurent au 06 79 97 75 97.

**Certificat médical :**

Je soussigné, Dr ..... certifie que M / Mme .....

ne présente aucune contre-indication à la pratique en compétition  du roller

de la trotinette freestyle

Date de l'examen : ..... Signature et cachet : .....



**Droit à l'image :**

Je soussigné(e) (nom et prénom) : ....., autorise le club, la fédération ou ses organes déconcentrés (ligue ou comité départemental), à utiliser sur ses supports de communication, ma photo d'identité insérée sur la licence, à des fins exclusives de promotion de ses activités et à des fins non commerciales.

Je reconnais que cette cession de droit est effectuée à titre gratuit et valable pour la durée de la saison sportive en cours.

Date :

Signature du licencié (ou s'il est mineur de son représentant légal) :

**Données personnelles**

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFRS. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFRS à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, en application des art. 39 et suivants de la loi du 6 juillet 1978 modifiée, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service « vie fédérale » de la FFRS ou sur votre espace licencié de la base de données Rolskanet. Ces informations sont destinées à la FFRS et peuvent être communiquées à des tiers.

Vous pouvez choisir la nature de ces informations :

- Mailing interne** (fédération, ligue, comité départemental et club)       **Tout mailing** (fédéral et commercial)       **Aucun mailing**

**Je soussigné(e)** \_\_\_\_\_

*(Adulte adhérent ou représentant légal du jeune)*

- Certifie avoir pris connaissance de l'offre d'extension de l'assurance de la FFRS,
- Décharge l'association SUN ride et la personne encadrant mon enfant mineur ou moi même majeur de toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel lors des déplacements, des entraînements et de toutes manifestations organisées par le club.
- Autorise cette même personne à prendre toutes décisions qui s'imposent au cas où mon enfant mineur serait victime d'un accident (hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie, sortie d'hôpital).
- Accepte le prélèvement en vue des contrôles anti-dopage (prise de sang, prélèvement de cheveux, urines), sous la responsabilité d'un médecin mandaté par "Jeunesse et Sports".
- Certifie avoir pris connaissance du règlement du club, des limites de responsabilités et des consignes de sécurité du club pour la saison en cours et l'association SUN Ride de toutes responsabilités en cas de non respect.
- Autorise mon enfant mineur à participer aux sorties extérieures pratiquées dans le cadre des entraînements.
- Autorise mon enfant à venir et repartir seul du lieu d'entraînement.

**UTILISATION DU VEHICULE PERSONNEL**

- Dans le cas où j'utilise mon véhicule personnel pour transporter des adhérents à l'association, j'atteste que mon véhicule est :
  - ✓ Correctement assuré y compris pour les personnes transportées
  - ✓ Conforme aux normes actuelles sur la sécurité des véhicules (contrôle technique, etc...)

**L'ADHERENT PRATIQUANT :**

Date : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

**LE REPRESENTANT LEGAL :**

Date : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :



**Assurances :**

Je soussigné déclare avoir pris connaissance, par l'intermédiaire de mon club, des informations relatives à la notice d'assurance « dommages corporels » de base et des garanties complémentaires proposées par la FFRS (disponibles ci-jointes en pages 4 et 5, ainsi que sur le site [www.ffroller.fr](http://www.ffroller.fr) et dans l'espace licencié sur Rol'Skanet).

Garanties complémentaires (capital décès, capital invalidité et indemnité journalière) – Contrat n° 102 742 500

**Je déclare :**

- souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées par la FFRS et m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur (option 1  9 € ou option 2  15 €)
- ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

Date :

Signature du licencié (ou s'il est mineur de son représentant légal) :

ROLLER	Année de naissance	Licence + adhésion	
	De 2005 à 2010	55 €	
	De 2004 à 1999	70 €	
	Avant 1999	80 €	
Déjà licencié (e) d'un autre club	Année de naissance	Adhésion	
Merci de fournir une copie de la licence.	1999 et après	35 €	
	Avant 1999	45 €	

TROTTINETTE	Tarif unique
	60 €

Possibilité de régler en deux fois égales par chèques bancaires (libellés a l'ordre de **SUN RIDE**)

1<sup>er</sup> débit prévu le mois d'inscription, soit en .....

Montant : .....

N° de Chèque : .....

2<sup>ème</sup> débit prévu le mois suivant, soit en .....

Montant : .....

N° de Chèque : .....

Le dossier est à envoyer complet (pages 1 à 3) accompagné des pièces suivantes :

- Photo d'identité
- Certificat médical
- Chèque(s)

à l'adresse : SUN Ride : 7 Rue Auguste Rodin 44570 Trignac.



NOTICE D'ASSURANCE (saison sportive 2017/2018)

Pour tous renseignements, contactez :

Assurance MADER- MMA- Immeuble le Challenge- Bd de la République- BP 93004  
17030 LA ROCHELLE- Cedex 1- France Tél : 05.46.41.20.22- email : ffroller@mader.fr

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'informations sont téléchargeables sur le site Internet de la FFRS ([www.ffroller.fr](http://www.ffroller.fr)) et sur l'espace licencié de Rolskanet. Ce document n'engage pas la responsabilité de la MMA et de la FFRS au-delà des limites des contrats précités.

Le contrat souscrit par la FFRS n°101.625.000 lui permet :

- D'assurer sa Responsabilité Civile et celle de ses membres licenciés ;
- De proposer à ses membres licenciés différentes formules d'indemnisation des dommages corporels.

ACTIVITES ASSUREES

Les garanties s'appliquent au licencié :

- Lors de la pratique des disciplines gérées par la FFRS, notamment : patinage artistique, course (dont la spécialité roller derby), roller freestyle (dont les spécialités roller soccer et trotinette), skateboard (dont les spécialités descente et trike drift), rink hockey, roller hockey, randonnée.
- A des fins sportives pendant les compétitions officielles, de sélection ou amicales, entraînements, séances d'initiation, écoles, stages organisés par la fédération, la ligue, les comités départementaux ou les clubs ;
- A des fins privées 24 heures sur 24, l'assuré devant respecter les règles de circulation des piétons.
- Lors des réunions en relation avec les activités sportives et extra-sportives ;
- Au cours des missions, permanences nécessaires à l'organisation de manifestation sportive et extra-sportive ;
- Lors de la pratique d'autres sports, dans le cadre ou dans le prolongement des activités sportives garanties.

La garantie s'applique également au cours des trajets les plus directs effectués pour se rendre sur les lieux des activités ou manifestations officielles énoncées ci-dessus et pour en revenir, dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel.

RESPONSABILITE CIVILE

Garanties - Prise en charge des conséquences pécuniaires résultant :

- Des dommages corporels : 10 000 000 € ;
- Des dommages matériels : 5 000 000 € ;
- Des dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels et/ou corporels ;
- Engageant la Responsabilité Civile du licencié du fait d'un accident couvert à l'égard d'autrui conformément à la législation sur le sport en vigueur.

Garantie Protection Juridique (recours et défense pénale)

- L'assureur défend vos intérêts pénaux en cas de poursuite suite à un accident garanti pour un plafond de 15 000 €.
- L'assureur intervient en réparation d'un préjudice subi suite à un accident pour un plafond de 15 000 €.

Exclusions :

- Les dommages résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré(e) ;
- Les dommages résultant de disciplines sportives non autorisées par la FFRS ;
- Les dommages imputables à l'ivresse (taux d'alcool dans le sang > au taux légal en vigueur) ou à l'éthylisme de l'assuré(e) ;
- Les conséquences de la participation de l'assuré(e) à un pari, à une rixe (sauf légitime défense) ;
- Du non-respect de la loi 99-223 (protection des sportifs et lutte contre le dopage) ;
- Les conséquences de guerres, d'émeutes, d'attentats, de vandalisme ;
- La maladie ;
- Les conséquences d'une aggravation des états antérieurs suite à un sinistre ;
- Les accidents occasionnés par la pratique de toute activité nécessitant l'usage de véhicules terrestres à moteurs, bateaux, engins aériens ;
- Le suicide ou tentative de suicide de l'assuré ;
- Les accidents de la circulation résultant du non-respect des règles de circulation des piétons.

**INDIVIDUELLE ACCIDENT (dommages corporels) : Garanties accordées aux titulaires d'une licence FFRS et avant souscrit la « Garantie de base- Individuelle Accidents (dommages corporels) ».**

En cas de traitement nécessité à la suite d'un accident, MMA garantit en complément de la sécurité sociale et de tout organisme complémentaire le remboursement des frais :

- Médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques ;
- D'hospitalisation dans un hôpital public ou privé ou en clinique ;
- De cure thermale.

La garantie est étendue au remboursement du forfait journalier institué par l'article 4 de la loi 83/25 du 19 janvier 1983, (règlements forfaitaires à concurrence des frais réels) ;

- De prothèse dentaire 600 € par dent, maxi 5 dents
- D'optique et de lunetterie 300 € par monture, 200 € par verre ou lentille, montant de la garantie maximum 700 € ;
- De transport 153 €
- Frais supplémentaires de transport : 8€/jour. Cette indemnité est versée forfaitairement dès le 4<sup>ème</sup> jour jusqu'au 365<sup>ème</sup> jour ;
- Les frais pharmaceutiques prescrits médicalement et non remboursés par la sécurité sociale : 75 €
- Les frais de recherche et secours : 763 €
- Les frais de rapatriement : 763 €
- Les frais de reconversion, remise à niveau scolaire : 3 050 €
- En cas de décès :  
D'un mineur : 3 050 €



DEMANDE D'ADHESION ET DEMANDE DE LICENCE

Saison sportive 2017 – 2018



D'un majeur : 7 500 € + 10 % par personne à charge fiscalement

- En cas d'invalidité permanente : le capital est versé dès lors que le taux fixé d'après le barème « concours médical » atteint 5 %. Il est appliqué au capital de base 25 000 €.

Contrôle médical : l'assuré doit se soumettre au contrôle des médecins mandatés par MMA sous peine d'être déchu de tout droit aux prestations.

Dommages aux équipements : Garanties accordées aux titulaires d'une licence FFRS et ayant souscrit la « Garantie de base- Individuelle Accidents (dommages corporels) ».

En cas de dommage corporel, médicalement constaté, subi lors de la pratique des activités assurées, la garantie est étendue aux dommages matériels subis par les équipements utilisés (casque, rollers et protections). Il sera fait application d'une vétusté de 20 % par an. Montant de garantie : 750 € - Franchise : 30 €.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT (garanties souscrites auprès de MMA Assistance)- Garanties accordées aux titulaires d'une licence FFRS et ayant souscrit la « Garantie de base- Individuelle Accidents (dommages corporels) ».

Cette assistance rapatriement intervient en cas d'accident GRAVE, maladie grave ou décès, survenu à plus de 50 km de votre résidence habituelle et nécessitant, après avis d'une Autorité Médicale compétente, l'intervention d'un assistant spécialisé, lors ou à l'occasion de la pratique des activités assurées ci-dessus ou d'un déplacement organisé par la FFRS ou par ses structures affiliées dans le cadre des activités assurées. N° d'appel : 01 40 25 59 59

DECLARATION D'ACCIDENT – Obligations de l'assuré

Tout accident doit être déclaré dans les 5 jours à l'aide d'un formulaire téléchargeable sur le site Internet de la FFRS (www.ffroller.fr) et adressé à la MMA. Doivent être joints à cette déclaration d'accident tous les justificatifs qui seront utiles au règlement du dossier.

La déclaration d'accident doit être envoyée à : MMA - Service Prévoyance – 1 allée du Wacken – 67 000 STRASBOURG

Tél : 03 88 11 70 08 ou 03 88 11 70 21.

✂ -----

GARANTIES COMPLEMENTAIRES FACULTATIVES (contrat n°102.742.500)

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFRS a souscrit auprès de la MMA un contrat qui permet de bénéficier au-delà du régime de base attaché à la licence, des garanties complémentaires (invalidité permanente, décès, indemnités journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription téléchargeable sur le site Internet de la FFRS (ou la demande d'adhésion figurant sur le présent document), et le renvoyer à Assurance MADER-MMA (Immeuble le Challenge- Bd de la République- BP 93004-17030 LA ROCHELLE- Cedex 1) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci correspondant à la cotisation de l'option choisie.

Table with 4 columns: Les garanties (1), Option 1 (2), Option 2 (2), and Le souscripteur. Rows include Indemnité journalière (3), Prothèse dentaire, Capital décès par majeur (4) and Capital invalidité (4), and Cotisation TTC (en vigueur jusqu'à la date d'expiration ci-dessous).

- 1) Les garanties des options complètent les montants attribués d'office par le contrat de la fédération
2) Indiquer, en cochant la case, l'option choisie 1 ou 2
3) Franchise de 3 jours (non applicable pendant la durée d'hospitalisation). L'indemnité journalière est versée pendant 3 mois maximum.
4) Franchise atteinte 5 % identique au contrat fédéral.

Ce contrat prend effet au plus tôt le 1er jour de la saison sportive concernée ou, en cours de saison le jour de la réception du chèque. La garantie prend fin le 1er juillet 2016. Toutefois, à défaut de renouvellement, la garantie est prolongée jusqu'au 30 septembre 2016. Une copie du bulletin sera renvoyée à l'assuré, validée par l'assureur.

Fait à : ....., le .....

Le souscripteur
Signature

Pour l'assureur
Signature